

# L'égalité, ça compte !

Comment mettre en œuvre

une budgétisation sensible au genre

dans les communes au Sénégal ?

## Fiche 1. Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les plans de développement communaux

### Le saviez-vous ?

Bien que les communes de Saint-Louis et de Nabadji-Civol se soucient de plus en plus de l'égalité femmes-hommes, notre recherche a montré que les politiques locales ne tiennent pas compte des disparités entre les sexes et des problématiques spécifiques aux femmes. Les objectifs de la politique nationale du Sénégal en faveur de l'égalité femmes-hommes (SNEG) ne sont pas traduits au niveau communal.

### Qu'est-ce-qui nous permet d'affirmer cela ?

Nous avons étudié les plans de développement locaux des deux communes et avons trouvé que :

- **L'ambition de réduire les inégalités femmes-hommes n'apparaît pas dans la vision et les objectifs de développement de la commune.** Dans les principaux documents (Plan de développement local, Guide national de développement local, Budget communal, etc.), les inégalités femmes-hommes ne sont pas visibles (pas de statistiques sexo-spécifiques par exemple)
- **Les responsables de la planification locale, mais aussi les associations, ne connaissent que partiellement les engagements du pays envers l'égalité femmes-hommes** et sous-estiment l'impact des inégalités de genre sur le développement
- **Nous avons constaté un défaut d'imprégnation et de compréhension des enjeux de genre** (il existe une grande confusion entre genre et parité par exemple) de la part des personnes chargées de conduire les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques de développement de la collectivité locale
- **Les services techniques qui participent au comité restreint chargé d'élaborer les plans et programmes sont exclusivement dirigés par des hommes**, ce qui intensifie l'exclusion des questions de genre

### Quel est le défi ?

Si les inégalités femmes-hommes n'apparaissent pas dans les diagnostics, orientations, cibles et priorités des plans communaux, il y a de fortes chances qu'elle soit oubliée dans les budgets. Il faut donc que les plans de développement de la commune montrent et ciblent les inégalités femmes-hommes.

« L'égalité, ça compte ! » est un projet à l'initiative du réseau international francophone

Genre en Action et de Beutou Askanwi, pôle citoyen des observatoires du genre au Sénégal, en partenariat avec les communes de Nabadji Civol et de Saint-Louis. Il a été soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (France), le Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail (CIT-OIT) et Wallonie Bruxelles International, ainsi que le Monde selon les femmes. Contact : beutouaskanwi@gmail.com - www.genreenaction.net



# Fiche 1. Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les plans de développement communaux

## Qui peut faire quoi et comment?

### Le Conseil municipal peut...

- **Mobiliser du temps et des fonds** pour se sensibiliser (et sensibiliser les services techniques) sur l'impact des inégalités femmes-hommes sur le développement et l'importance de mettre en œuvre les droits des femmes dans la commune, en accord avec la législation et la politique du pays
- **Se doter de « lunettes genre »** et organiser une relecture des principaux documents qui orientent la politique de la commune, afin d'identifier les manques et les améliorations à y apporter (données qualitatives et quantitatives)
- **Veiller à concerter systématiquement les femmes de la société civile** pour comprendre et répondre à leurs besoins dans les programmes et projets locaux (en lien avec les chef.fes des quartiers)
- **Veiller à la parité** dans les comités et commissions chargés d'établir et de suivre les orientations politiques de la commune

### Les services techniques (technicien.nes, responsables de programmes/projets) peuvent...

- **Se former et se doter d'outils pour une mise en pratique de l'intégration des questions de genre** dans leur travail, y compris dans la formulation et la mise en œuvre des budgets. Le budget de la commune doit prévoir de telles formations
- **Réviser leurs modes de planification, d'intervention et de suivi** pour faire progresser l'égalité femmes-hommes et promouvoir les droits des femmes
- **Veiller à la parité** dans les comités et commissions qui orientent et mettent en œuvre les programmes et projets locaux

### La société civile et les citoyen.nes en général peuvent...

- **S'informer sur les engagements du pays et se sensibiliser à l'égalité femmes-hommes**
- **Collecter et faire remonter des informations qualitatives et quantitatives** vers le Conseil Municipal sur les réalités locales (inégalités sexuées, besoins des femmes)
- **Initier ou participer à la relecture « genre »** des plans locaux de développement, et s'impliquer dans l'élaboration des futurs plans
- **Organiser un plaidoyer** auprès des autorités municipales pour une prise en compte du genre dans les plans de développement communaux, pour une traduction de la stratégie nationale et des réalités locales dans les politiques, programmes et projets locaux



**L'égalité,  
ça compte !**



Cette fiche a été élaborée par le Pôle Beutou Askanwi et Genre en Action sur la base de l'audit réalisé entre juillet et août 2016 dans les communes de Saint-Louis et de Nabadji Civol (Sénégal). Cinq fiches sont disponibles.